

LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON

Société Européenne au capital de 151 508 201,70 euros
Siège social : 22, avenue Montaigne – 75008 Paris
775 670 417 RCS PARIS

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L 225-40-2 du Code de commerce

Convention avec une Administratrice (autorisation par le Conseil d'administration du 28 janvier 2020)

Convention entre la Société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton (ci-après « la Société ») et Madame Sophie Chassat, Administratrice de la Société conclue le 30 avril 2020.

Objet de la convention : réalisation d'une étude relative à la raison d'être qui pourrait, le cas échéant, être adoptée par la Société et présentation au Conseil d'administration par Madame Sophie Chassat de ses réflexions et de ses recommandations.

Conditions financières : rémunération exceptionnelle de 25 000 euros versée en deux parties égales, la première à la fin du mois d'avril et la seconde à l'achèvement de la mission.

Personne intéressée : Sophie Chassat, Administratrice de la Société.

Intérêt de la convention pour la Société : la mission confiée à Madame Sophie Chassat répond au souhait du Conseil d'administration d'étudier la possibilité d'adopter une raison d'être de la Société.